

Structure de gouvernance

Table des organismes de Saint-Lambert fondée en 2018

Ce document a été adopté le 20 septembre 2023 par le Comité de coordination de la Table des organismes de Saint-Lambert. Proposée par Estelle Vallières et appuyée par Frances Hudon. Il est à noter, que le document initial a été adopté le 20 juin, 2023, par le Comité de coordination.

Modalités de fonctionnement de la Table des organismes de Saint-Lambert (Table)

Contexte

Le document que nous vous présentons aujourd'hui est le fruit d'un travail mené conjointement avec les membres du Comité de coordination. Pour bâtir ce document, nous nous sommes appuyés sur plusieurs éléments.

L'historique de fonctionnement de la Table

La Table des organismes de Saint-Lambert fonctionne depuis 2018. Elle a déjà mis en place une manière de fonctionner (comités, Grande-Table, COCO) qui lui a permis d'être efficace et de maintenir la Table en fonction tout en remplissant adéquatement les mandats qu'elles se donnent, et ce même quand elle n'avait aucune permanence. C'est donc une base de fonctionnement qui mérite d'être conservée. En juin 2023, le document a été accepté par les membres de la Table, mais suite à une réflexion, des modifications ont eu lieu en septembre 2023.

Le sondage «Qui sommes-nous»

Pour mieux connaître ses membres et savoir ce que chacun attendait de la Table, nous avons fait circuler l'été dernier (2022) auprès des 38 membres un sondage «Qui sommes-nous ?». Près de 74% des membres y ont répondu (28), ce qui rend ses résultats très significatifs. Il en est ressorti une différence marquée entre les organismes qui ont pied à terre à Saint-Lambert versus ceux qui sont extérieurs et qui desservent Saint-Lambert. Il en est de même avec les organismes qui fonctionnent seulement avec des bénévoles par rapport à ceux qui ont des employés. Pour nous, il était donc essentiel de tenir compte de ses 2 dimensions afin que le mode de fonctionnement reflète la réalité qui est vécue très différemment dans les organismes.

Voir ce qui se vit ailleurs

Le Comité de coordination (COCO) a travaillé pendant plus d'un an sur le mode de fonctionnement de la Table des organismes de Saint-Lambert qui devrait avoir. Lors de cette démarche, le COCO a consulté deux Tables similaires au niveau type de communauté qui fonctionne depuis plusieurs années et sans permanence. Il s'agit de La Table de solidarité Saint-Bruno (10 ans d'existence) et la Table de concertation des organismes communautaires de Boucherville (12 ans d'existence). Cela a permis de voir le fonctionnement, les avantages et les problèmes d'une Table avec des règlements généraux versus des modalités de fonctionnement. Le COCO a retenu cette dernière option pour son fonctionnement, car il est plus souple et fluide et correspond mieux au plus grand nombre d'organismes de Saint-Lambert.

Une deuxième consultation a eu lieu en septembre 2023, avec une révision du fonctionnement de la Table de concertation de Brossard et de leur renouvellement de membre chaque année. Également, le COCO a révisé le mode de fonctionnement du Développement social Saint-Hubert pour évaluer leur structure et bonifié celle de la Table.



MISSION

Promouvoir le **«vivre ensemble»** dans la ville de Saint-Lambert par un processus dynamique que tous les acteurs mettent en place pour favoriser l'inclusion, ainsi que le sentiment de sécurité et d'appartenance.

Extrait : En novembre 2018, la Commission permanente sur le Vivre ensemble de l'AIMF, réunissant les maires d'une quinzaine de villes de la Francophonie, a adopté la définition suivante du vivre ¹

VALEURS

Respect-Partage-Solidarité -Équité et Justice sociale

1. MEMBRARIAT

Lors de la première rencontre de la Grande Table chaque automne, l'organisme doit manifester son intérêt pour l'adhésion en remplissant le formulaire d'adhésion annuel à la Table des organismes de Saint-Lambert.

1.1 Membres actifs (droit de vote)

Tous les organismes (à vocation communautaire, culturelle, loisir, paroisse, entreprise d'économie sociale, etc.) à but non lucratif, offrant des activités et des services aux citoyens de Saint-Lambert.

1.2 Membre régionale, territoire, provinciale (droit de vote)

Tous les organismes de la Montérégie, Rive-Sud, ou provinciaux offrant des activités et des services aux citoyens de Saint-Lambert.

1.3 Membres ressources/accompagnateurs (sans droit de vote)

Ces organismes ont un statut particulier, peu importe à quelle Table ils sont présents. Leurs représentants ne prennent pas position lors de décision (pas le droit de vote). Ils sont mandatés par leur organisation pour soutenir la concertation et les projets et ainsi favoriser les initiatives locales. Lorsqu' il n'y a pas de permanence à la Table, les membres ressources en alternance avec les membres du comité assurent le suivi de ses instances.

- Ville de Saint-Lambert
- Centre Intégré Santé Services Sociaux Montérégie Centre
- Corporation Développement Communautaire Agglomération Longueuil
- Bureau du développement social et communautaire Agglomération Longueuil

1.4 Membres partenaires (sans droit de vote)

Apporte leur appui dans différents dossiers en apportant leur expertise

- RESO-Service de Police de l'Agglomération de Longueuil (SPAL)
- Élus (fédéral, provincial ou municipal)
- Centre de services scolaires, commission scolaire, et les écoles

TABLE DES ORGANISMES de Saint-Lambert

¹ Association internationale des maires francophones

 Caisse populaire (les caisses sont des coopératives de services financiers et non des institutions bancaires)

1.5 Membre non actif (sans droit de vote)

Membre qui n'a pas adhéré cette année. Ce membre peut réactiver son adhésion en remplissant le formulaire de renouvellement de membre.

Processus pour devenir membre

- 1. L'organisme démontre son intérêt à se joindre à la Table des organismes de Saint-Lambert
- 2. L'organisme est invité comme observateur à une rencontre de la Grande Table
- 3. Un formulaire d'adhésion est rempli par l'organisme qui indique leurs intérêts et besoins
- 4. Le COCO prend une décision pour que l'organisme devienne membre, par courriel. Si le vote n'est pas majoritaire, à la prochaine rencontre du COCO, le COCO prend la décision des prochaines étapes.
- 5. L'organisme est invité à faire une présentation lors d'une Grande Table et/ou par écrit dans l'infolettre suivant l'adhésion.

LES INSTANCES ET LEUR MANDAT

1. GRANDE TABLE (instance décisionnelle)

- 1.1 Composition
 - L'ensemble des membres (actifs, régional, ressources et partenaires)
- 1.2 Mandat
- Développe une vision commune sur les différents dossiers portés à son attention.
- Détermine les objectifs de travail commun.
- Prends des décisions sur les demandes de subvention qui requiert son approbation.
- Entérine les orientations proposées par les comités et reçois les bilans des activités.
- Accepte/refuse les projets présentés par les comités.
- Entérine les membres qui veulent faire partie du comité de coordination.

1.3 Fréquence

- Minimum de 4 fois par année.
- 1.4 Vote
 - Les membres présents (avec droit de vote) déterminent le quorum. *Un membre a autant de droits de vote que le nombre d'organismes qu'il représente.*

2. LES COMITÉS

Le mandat des comités comme leur composition est révisé annuellement.

• Le vote dans les comités : Les membres présents (avec droit de vote) déterminent le quorum. Un membre qui représente plusieurs organismes ne peut dans les comités représenter qu'un seul organisme et il doit être clairement nommé.



2.1 Comité de coordination (COCO)

2.1.1 Composition

- Avoir un minimum de 5 membres, maximum 7, dont un minimum de 3 membres actifs et un membre ressource.
- Élection: Lors de notre première rencontre de la Grande Table chaque automne, les membres du COCO seront sélectionnés parmi ceux ayant un intérêt à s'y impliquer. Le mandat sera d'une durée de 2 ans. Le mandat de 3 membres est renouvelable aux années paires, et 2 membres aux années impaires. Un membre du COCO peut être réélu à la fin de son mandat. S'il y a plus de membres intéressés que de places disponibles, nous procéderons à un vote secret.
- Pour 2023-2024, le fiduciaire du projet du DASAL, *Un pas vers un Saint-Lambert plus solidaire*, est un membre actif automatique.

2.1.2 Mandat

- Préparer et organiser les rencontres de la Grande Table (ordre du jour, suivi des comités, information, compte-rendu, etc.).
- Préparer annuellement le plan d'action et s'assurer de sa réalisation.
- Effectuer au besoin entre les rencontres de la Grande Table le suivi auprès des membres et des comités et des demandes acheminées à la Table.
- Recevoir, analyser et accepter ou refuser les demandes d'adhésion ou de renouvellement des membres à la Table, selon les critères définis (voir membrariat).
- Recevoir, analyser et accepter ou refuser des propositions d'activités, événements ou projets provenant des membres.
- Assumer la gestion des ressources humaines et financières liée aux différents projets ou en donne le mandat aux différents comités au besoin.
- Rendre compte annuellement aux membres de la Table.
- Pour 2023-2024, le COCO est décisionnel pour le projet du DASAL, Un pas vers un Saint-Lambert plus solidaire.

2.1.3 Fréquence

Rencontre un minimum de 4 fois par année

2.2 Comité Les Éclaireurs

Décisionnel dans la réalisation de mandat précis, mais redevable à la Grande Table.

2.2.1 Composition

- Un membre ressource
- Tout membre ou ressource concernés par les projets
- Fiduciaire du projet

2.2.2 Mandat

- Aide les organismes dans la réalisation de leur mandat entre autres dans le cadre des allocations «Éclaireurs».
- S'assure auprès de la Grande Table de faire le suivi et bilan (qualitatif, quantitatif et des retombées dans la communauté) des projets sous sa responsabilité.
- Rédaction, soumission et reddition de compte du projet annuel

2.2.3 Fréquence

• Rencontre minimum 2 fois par année, ou plus au besoin.



2.3 Comité Saines Habitudes de vie (SHV)

Décisionnel dans la réalisation de mandat précis, mais redevable à la Grande Table.

2.3.1 Composition

- Un membre ressource
- Tout membre ou ressource concernés par les projets
- Fiduciaire du projet

2.3.2 Mandat

- Aide les organismes dans la réalisation de leur mandat dans le cadre entre autres des allocations «Saines Habitudes de vie».
- S'assure auprès de la Grande Table de faire le suivi et bilan (qualitatif, quantitatif et des retombées dans la communauté) des projets sous sa responsabilité.
- Rédaction, soumission et reddition de compte du projet annuel

2.3.3 Fréquence

• Rencontre minimum 2 fois par année, ou plus au besoin.

3. FIDUCIAIRE

L'organisme fiduciaire offre des services administratifs auprès de la Table des organismes de Saint-Lambert. Il facilite le travail en recevant et en administrant le soutien financier provenant de différentes sources, notamment gouvernementales, selon les conventions de subvention dûment signées. Il assure la gestion du financement et des dépenses afférentes au travail et fonctionnement du projet. Il participe à la gestion des ressources humaines, de ses conditions de travail et de la signature des contrats. Il produit en étroite collaboration avec les instances concernées le suivi financier et la production des rapports. La Table peut avoir plus d'un fiduciaire à la fois.

• En contrepartie, le fiduciaire reçoit une compensation financière (frais de gestion) pour ses services rendus. Il devient un partenaire clé et siège sur l'instance qui suit le projet et peut solliciter en tout temps l'aide du COCO.

4. COORDINATION

Lorsque le financement le permet, un.e. coordonnatrice peut être embauchée. Cet employé peut être chargé de l'animation et coordination de la Table des organismes de Saint-Lambert. Son mandat peut inclure les tâches suivantes, ainsi que d'autres qui peuvent être déterminés par le COCO dans son contrat de travail.

- En support à tous les comités de la Table, assiste aux réunions
- Assiste à toutes les rencontres du COCO mais n'est pas un membre votant
- Peut-être donné le mandat de tâches par le COCO
- Liaison entre les membres et communication

